

- M. HAMDAOUI, pourriez-vous présenter et nous donner quelques éléments de votre cursus universitaire ?

J'ai 32 ans, je suis de nationalité tunisienne, originaire de **Kairouan** (القبروان), au centre de la Tunisie, à environ 150 kilomètres au sud-ouest de Tunis.

Après des études supérieures de sciences économiques (je suis titulaire d'un Mastère « Entreprise et Marchés européens » obtenu à l'ESSEC de Tunis en 2004), j'ai passé le concours de l'ENA tunisienne en 2009 car je souhaitais mettre mes compétences au service de mon pays au plus haut niveau.

En parallèle, je poursuis des recherches pour ma thèse de doctorat sur les réformes industrielles et institutionnelles nécessaires aux industries de réseaux, en particulier dans le secteur des télécommunications. J'espère soutenir cette thèse dans moins d'un an, c'est-à-dire quelques mois après avoir terminé ma scolarité à l'ENA qui s'achèvera à la mi-juillet de cette année.

- Dans quel cadre êtes-vous venu en stage à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France cette année ?

Je suis venu à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France dans le cadre du stage de fin de scolarité à l'ENA (cette scolarité a une durée de deux ans et demi). Il s'agit d'un stage obligatoire que tout élève doit faire dans un pays étranger. Son but est de découvrir le fonctionnement d'une administration étrangère. J'étais particulièrement heureux de venir en France, de nombreux collègues et camarades ayant précédemment effectué un stage dans ce pays et m'ayant fait part de leur satisfaction et des conditions particulièrement conviviales dans lesquelles l'administration française accueille les élèves de l'ENA tunisienne.

- Sur quels thèmes avez-vous travaillé au cours de votre stage ?

J'ai tout d'abord acquis une vision globale de l'ensemble des missions assurées par la chambre régionale des comptes, tant du point de vue juridictionnel qu'administratif.

Mon intérêt s'est porté, dans un premier temps, sur les communes et les sociétés d'économie mixte face à la crise financière. J'ai ensuite été amené à enrichir ma réflexion sur la problématique de l'évaluation des politiques publiques, en étudiant concrètement la manière dont cette évaluation est réalisée par la Cour des comptes et par les chambres régionales des comptes, notamment celle d'Ile-de-France, dans le cadre de leurs compétences respectives. Cette approche m'a fourni des éléments d'initiation et d'appréciation très utiles pour la rédaction de mon mémoire de fin de stage que j'ai soutenu cette semaine dans les locaux de l'ENA française, rue de l'Observatoire à Paris.

- Votre stage a donc donné lieu à la rédaction d'un mémoire, quels axes aborde-t-il ?

Mon rapport porte bien sûr sur les thèmes que je viens d'énoncer, c'est-à-dire sur les modalités de contrôle des communes et des sociétés d'économie mixte dans un contexte de crise financière et sur des considérations plus larges relatives à la mission d'évaluation des politiques publiques confiée aux juridictions financières. Ce rapport sera rendu à l'administration de l'ENA tunisienne puis sera déposé à la bibliothèque de l'école pour permettre aux futurs élèves de se documenter sur ces thématiques pour lesquelles la Tunisie

cherche à développer ses propres méthodes. Ce rapport fournira aux futurs fonctionnaires tunisiens des éléments concrets d'appréciation sur l'expérience française.

- Quel bilan personnel tirez-vous de votre expérience (méthodes de travail, nouvelles connaissances, nouvelles compétences...) à la chambre ?

Mon stage m'a fourni un cadre méthodologique et de réflexion en matière de contrôle en général et d'évaluation des politiques publiques en particulier, ce qui me sera utile dans mon futur métier. En effet, à l'issue de ma scolarité je rejoindrais normalement une institution supérieure de contrôle (soit la Cour des comptes, soit le comité du contrôle général des services publics (CGSP), soit encore le comité du contrôle général des finances (CGF)).

- Quel regard portez-vous sur les points communs et les différences entre les administrations française et tunisienne ?

J'ai relevé une grande similitude dans l'organisation des deux administrations. Je considère que la France comme la Tunisie peuvent compter sur des fonctionnaires bien formés et motivés. En revanche, j'ai constaté que l'administration française disposait de conditions matérielles d'exercice de ses missions meilleures qu'en Tunisie, notamment en matière d'équipement informatique. Je forme le souhait que l'administration tunisienne puisse bénéficier de conditions identiques dans la perspective d'être un instrument efficace de développement de la « TUNISIE NOUVELLE ».

- Quelle administration souhaitez-vous rejoindre à l'issue de votre formation ?

Ma préférence va à la Cour des comptes parce que celle-ci offre, par ses missions riches et variées, des opportunités de contrôle qui correspondent à mes centres d'intérêt privilégiés, notamment sur la mise en œuvre des politiques publiques